



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00634410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

**Secrétaire :** Mme Claude VARET

**Étaient absents :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

**Procurations de vote :** Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

**OBJET :** 37 - NPNRU : Déconstruction d'un immeuble 8,10 ,12 Avenue d'Ile de France par Habitat 25

Délibération n° 2021/006344

**NPNRU : déconstruction d'un immeuble  
8, 10, 12 Avenue d'Ile de France par Habitat 25**

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	02/02/2021	Favorable unanime (1 abstention)

**Résumé :**

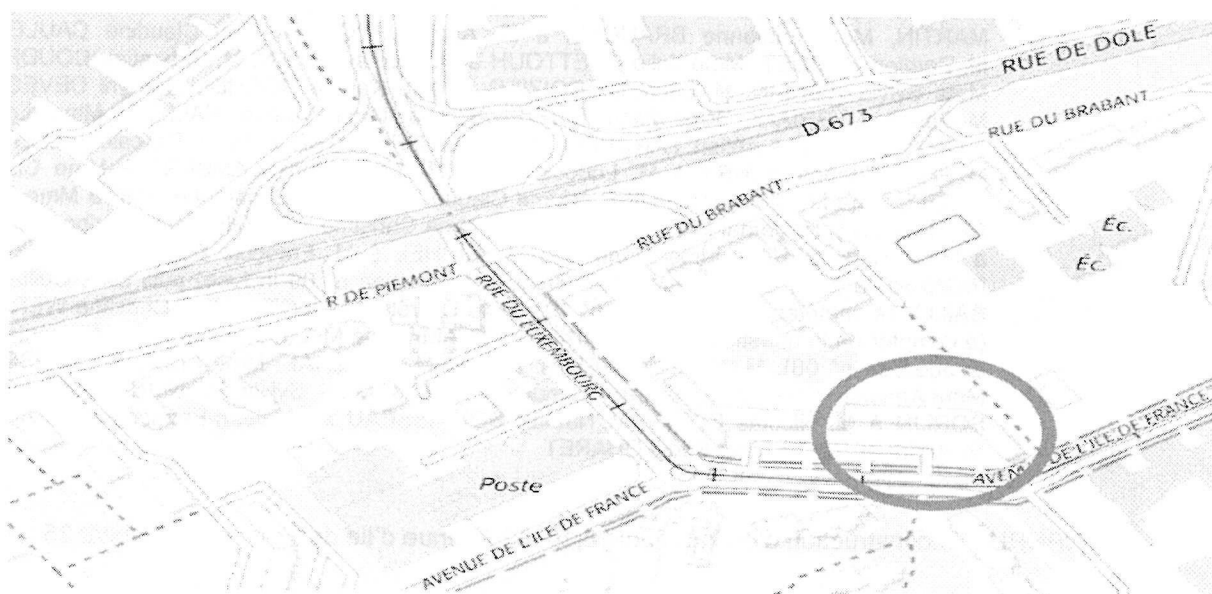
Le présent rapport a pour objet de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur la déconstruction, dans le cadre du NPNRU de Planoise, d'un l'immeuble propriété d'Habitat 25 sis 8, 10 et 12 avenue d'Ile de France.

**I. Contexte**

Dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) de Planoise, les études menées ont abouti à un souhait de déconstruction d'un volume important de logements sociaux sur le quartier, notamment un ensemble immobilier, propriété d'Habitat 25 situé 8, 10 et 12 avenue d'Ile de France.

**II. Projet de déconstruction**

Habitat 25 est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 8,10 et 12 avenue d'Ile de France à Besançon. Celui-ci, mis en service en 1971, compte 132 logements répartis sur 6 entrées et 11 niveaux. Les logements sont de type 4 (110 logements) et de type 3 (22 logements).





Ce patrimoine est peu attractif au regard de sa qualité urbaine ; forte densité à l'échelle de l'îlot, rapport à la rue difficile qui induit des dysfonctionnements, notamment dus au parking en façade. Bien qu'en bon état technique, il ne correspond plus à la demande et aux attentes des locataires. Une réhabilitation de ce patrimoine ne permettrait pas une montée en gamme ni une modification satisfaisante de ses caractéristiques : 11 étages desservis par ascenseurs mais par demi niveau. De plus, composé majoritairement de grands logements, il ne répond plus à la demande actuelle qui porte majoritairement sur des logements de type 2 ou de type 3.

En sa séance du 26 avril 2018, le Conseil d'Administration d'Habitat 25 a validé le Plan Stratégique Patrimoniale (PSP) qui prévoit la déconstruction cet immeuble en 2022.

La Ville et GBM ont validé cette déconstruction dans le cadre de l'avenant n° 2 de la convention NPNRU qui a arrêté les principaux éléments du projet de Planoise. C'est une nouvelle étape de la mise en œuvre du projet que cette déconstruction viendra lancer.

### **III. Modalités de concertation et de relogement des locataires**

Le projet de déconstruction fera l'objet d'information et de concertation des locataires de la part d'Habitat 25 ; indirectement par le biais de leurs associations siégeant au Conseil d'Administration et directement, en partenariat avec Grand Besançon Métropole, via une réunion d'information présentant le projet de démolitions et les modalités de relogement. Un courrier individuel sera également adressé à chacun des locataires, reprenant l'essentiel des informations.

### **IV. Relogement des locataires**

Dans le contexte de l'ANRU, le relogement des locataires s'opérera dans le cadre d'une MOUS confiée à un prestataire extérieur, selon les règles édictées par la charte communautaire de relogement signée par les partenaires de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2016. Cette charte prévoit notamment :

- la prise en compte de chaque situation par un accompagnement individualisé après réalisation d'un diagnostic social,
- la recherche d'un nouveau logement et l'accompagnement à l'installation dans celui-ci,
- la prise en charge des frais de déménagement.

Les propositions de relogement seront examinées dans le cadre du Groupe Technique Relogement (GTR) qui les valide avant passage en commission d'attribution des bailleurs.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de l'immeuble, propriété d'Habitat 25, sis 8, 10, 12 avenue d'Ile de France à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du code de la Construction et de l'Habitation.**

*Mme Sadia GHARET (2) et M. Jean-Hugues ROUX, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Besançon and the text "MUNICIPALITE DE BESANCON" around the perimeter.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote : 3